PAYS FERTOIS

Premiers coups de pioche en novembre aux Effaneaux



Sainte-Aulde, Dhuisy et Chamigny. En bordure de l'échangeur de l'A 4, la zone d'activité économique des Effaneaux, s'étendra sur 57 ha : 22 ha de logistique, une zone PME-PMI sur 19 ha, une zone mixte de 10 ha, et des espaces verts. (Visuel d'architecte.)

CETTE FOIS POURRAIT ÊTRE LA BONNE. Dans les cartons depuis vingt ans, le projet de zone d'activité économique (ZAE) sur le site des Effaneaux, le long de l'A 4, entre Sainte-Aulde, Dhuisy et Chamigny, est désormais sur la bonne voie. Les premiers coups de pioche—les travaux de fouilles—sont même prévus pour le mois de novembre sur cette zone de 57 ha.

Les 41 maires des communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq, qui forment ensemble le Syndicat mixte Marne-Ourcq, qui pilote le projet, font bloc à l'unanimité. Alors que la conclusion de l'enquête publique s'est avérée positive et que les différents permis ont été accordés cet été, seul un caillou se promène encore dans la chaussure du syndicat mixte, celui de trois associations de défense de l'environnement, qui ont déjà déposé un recours gracieux et peuvent déposer un recours contentieux jusqu'au 27 octobre (lire encadré).

Mais pour Arnaud Rousseau, président du syndicat mixte, le temps des débats est révolu : « Tous les arguments ont déjà été vus, les réponses apportées. L'avis du commissaire enquêteur ne fait pas débat. Maintenant, on est dans le temps de l'action. Si des associations veulent porter la responsabilité de faire capoter l'emploi, elles assumeront. »

450 à 600 emplois selon l'aménageur de la zone

L'emploi est bien la pierre angulaire du projet, dans un secteur où le taux de chômage atteint 13 % et où 50 % des actifs travaillent hors du territoire. FM Logistique, aménageur de la zone, installera une plate-forme logistique sur 22 ha, avec « 450 à 600 emplois » à terme et « 75 à 100 au démarrage », selon Marne-Ourcq. En ce qui concerne le reste du périmètre — les 19 ha réservés aux PME-PMI et les 10 ha de zone mixte encore à définir —, difficile pour l'heure d'établir des projections : « Tant que le projet n'est pas abouti, les entreprises ne peuvent pas s'engager. Mais nos collec-

tivités sont régulièrement sollicitées pour savoir s'il y a aura de la place. » D'autant plus, assure Ugo Pezzetta, maire (LR) de La Fertésous-Jouarre, qu'« aujourd'hui, les entreprises délocalisent par manque de foncier et vont chercher des marchés de plus en plus loin, faute d'en avoir sur le territoire ».

Coincés entre Château-Thierry (Aisne), Coulommiers et Meaux, le Pays Fertois et le Pays de l'Ourcq restent pour l'instant les oubliés du développement économique. Mais « si tout va bien, l'emploi en 2016 peut devenir une réalité », espère Arnaud Rousseau. RÉMY CALLAND

LOGEMENTS SOCIAUX

Pierre Bédier (LR) prend la présidence de l'Opievoy

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Opievoy a porté Pierre Bédier (LR) à la présidence du premier bailleur social de la région Île-de-France. Le président (LR) du conseil départemental des Yvelines succède ainsi à Jérôme Guedj (PS). En vertu du caractère interdépartemental de l'Opievoy, hérité du vieux département de la Seine-et-Oise, Sandrine Gelot Rateau, conseillère départementale (LR) de l'Essonne, devient 1^{re} vice-présidente, et Xavier Haquin, conseiller départemental (LR) du Val-d'Oise, 2^e vice-président.

Un parc vieillissant à réhabiliter

Deux dossiers attendent Pierre Bédier: la réhabilitation d'un parc vieillissant et le changement de statut de l'office. Sur le premier point, Xavier Haquin s'apprête, d'ici à la fin de l'année, à remettre un rapport financier, préalable à un plan d'actions de rénovation. C'est surtout le deuxième point qui retient l'attention du bailleur en raison de son urgence. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) oblige, en effet, les offices interdépartementaux HLM à évoluer, d'ici au 1er janvier 2017, soit vers un rattachement à la région, soit vers un schéma départemental.

Pierre Bédier et son nouveau bureau ne cachent pas leur préférence pour la départementalisation. « Plus on s'éloigne du centre de décision, moins on est efficace pour nos locataires », plaide-t-il. Il va aussi observer avec attention les résultats des prochaines élections régionales.

L'Opievoy est le premier office pu-



Versailles (Yvelines), hier. Pierre Bédier a été élu à la présidence de l'office qui gère 50 000 logements sociaux, dont près de 2 400 en Seine-et-Marne. (LP/LM.)

blic HLM d'Ile-de-France et le deuxième de France. Il intervient dans les sept départements de la région francilienne. L'office gère 49 749 logements sociaux et 2 500 places dans des foyers pour personnes âgées et résidences étudiantes. L'Opievoy se concentre dans de nombreux quartiers sensibles.

L'Opievoy compte 33 % de son parc dans les Yvelines, soit 16 611 appartements. L'Essonne suit avec 12 461 logements (25 %) et le Vald'Oise avec 9 112 (18 %). La Seine-et-Marne en compte 2 386 (4,8 %), dont 791 à Meaux, 536 à Lagny-sur-Marne et 424 à Thorigny-sur-Marne.

LAURENT MAURON

Trois associations écologistes ont déposé des recours gracieux

L'Association de protection de l'environnement de Sainte-Aulde (Apesa), l'Association pour la sauvegarde de l'environnement du Pays Fertois (Asepf) et Nature Environnement 77 (NE 77) sont à l'origine des recours gracieux déposés contre le projet. Si les deux structures locales n'ont pas donné suite à nos sollicitations, Jane Buisson, présidente de Nature Environnement 77, explique sa démarche : « De façon globale, on s'élève contre la proliteration de zones logistiques qui ne vont pas dans le sens de la baisse des transports routiers, et donc de celle des gaz à effet de serre. Pour éviter cela, il faut aller chercher d'autres arguments, avec une assise légale, pour constituer un recours. » Ainsi, NE 77 pointe l'incompatibilité « avec certains documents de planification écologique, vue la zone de protection Natura 2000 à proximité » ou « l'erreur manifeste d'appréciation de l'impact sur l'environnement que pourrait avoir ce

projet sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage ». En février, Jean-Luc Renaud, président de l'Asepf, pointait une explosion du trafic de l'ordre de « 3 600 véhicules supplémentaires par jour sur nos départementales ». Un point contesté par Ugo Pezzetta, le maire (LR) de La Ferté-sous-Jouarre : « La priorité pour un transporteur est d'aller vite, au coût le plus faible. C'est plus économique de prendre l'autoroute A 4 voisine. » Autres points noirs pour Jean-Luc Renaud, le classement de la zone en site Seveso seuil bas et « la proximité d'un site Natura 2000, le bois de Montgé, ainsi que des zones humides que l'Etat s'est engagé à protéger... » Reste désormais à savoir si certaines associations transformeront l'essai que constitue le recours gracieux, en déposant un recours contentieux, dont l'étude pourrait suspendre le projet, voire, à terme, entraîner son annulation: Jane Buisson assure y

